



**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS  
DE LA COMMUNE D'HENNEBONT**

Séance Publique du 24 octobre 2024

**Objet de la délibération**

**ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS EXCEPTIONNELLES**

Le vingt-quatre octobre deux mille vingt-quatre à 18 H 00, séance ordinaire du Conseil Municipal de la Commune d'HENNEBONT, légalement convoqué le dix-sept octobre deux mille vingt-quatre, réuni au lieu de ses séances, Salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Madame Michèle DOLLÉ, Maire

**Etaient présents :**

Michèle DOLLÉ , Yves GUYOT , Nadia SOUFFOY , Pascal LE LIBOUX , Claudine CORPART , Valérie MAHÉ , Julian PONDAVEN , Lisenn LE CLOIREC , Marie-Françoise CÉREZ , André HARTEREAU , Laure LE MARÉCHAL , Peggy CACLIN , Roselyne MALARDÉ , Philippe PERRONNO , Jean-François LE CORFF , Anne-Laure LE DOUSSAL , Gwendal HENRY , Guillaume KERRIC , Aline LE FUR , Julien LE DOUSSAL , Fabrice LEBRETON , Alain LARRIVÉ , Pierre-Yves LE BOUDEC , Sylvie SCOTÉ LE CALVÉ , Michèle LE BAIL , Hilal SAFAK .

**Absents excusés ayant donné pouvoir :**

Joël TRÉCANT pouvoir à Anne-Laure LE DOUSSAL , Frédéric TOUSSAINT pouvoir à Peggy CACLIN , Jacques KERZERHO pouvoir à Marie-Françoise CÉREZ , Stéphane LOHÉZIC pouvoir à Michèle DOLLÉ , Tiphaine SIRET pouvoir à Laure LE MARÉCHAL , Yves DOUAY pouvoir à Jean-François LE CORFF , Alain HASCOËT pouvoir à André HARTEREAU .

**Absent(s) :**

Madame la Présidente déclare la séance ouverte et prie les Conseillers Municipaux de désigner l'un des membres du Conseil pour Secrétaire. Madame Aline LE FUR désignée pour remplir ces fonctions, les accepte et prend place au bureau en cette qualité.

Direction de la Vie de la Cité

**N° 2024.10.006**

**ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS EXCEPTIONNELLES**

**Rapporteur : Claudine CORPART**

Les associations désignées dans le tableau ci-dessous sollicitent une aide financière dans le cadre de leurs activités.

Il est proposé l'attribution des subventions exceptionnelles suivantes :

Bénéficiaires	Actions	Montants demandés
Stétho'Scop Hennebont	Aide à l'association	4 000 €
Réseau régional Diwan	Aide à l'association	1 619 €

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L2121-29 et suivants,  
**Vu** l'avis du Bureau Municipal en date du 30 septembre 2024,  
**Vu** l'avis de la Commission « Vie » du 8 octobre 2024,  
**Vu** les demandes de subventions exceptionnelles sollicitées,  
**Vu** le rapport présenté,

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

Entendu l'exposé du rapporteur,  
Après en avoir délibéré,

- ➔ **ATTRIBUE** les subventions aux associations mentionnées dans le tableau présenté,
- ➔ **DIT** que la dépense sera inscrite au Budget au compte : 65748.

Stétho'Scop Hennebont : **Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération**

Réseau régional Diwan : **Le conseil adopte cette délibération à la majorité des suffrages exprimés par 29 voix pour et 1 voix contre (Peggy CACLIN) et 2 abstentions (Gwendal HENRY, Frédéric TOUSSAINT), 1 non votant(s) (Tiphaine SIRET).**

Le registre dûment signé  
Pour extrait certifié conforme  
La Maire,

**Michèle DOLLÉ**

La présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal Administratif de Rennes 3, Contour de la Motte, CS 44416, 35044 RENNES Cedex, ou par l'application Télérecours Citoyens accessible à partir du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)